Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260521-2026_05_09-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 21 Mai à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 Mai 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 18

Procurations : 1

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – François HERVIEUX – Christophe PLANCQUEEL – Valérie RIO – Yann BEAUSON – Karen BRETONNET – Mickaël ROUSSEL – Manuella DRUGEON Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD – Lucie MALABEUF.

Secrétaire de séance : Manuella POUTÉ

Pouvoirs : Meddhi CALON à Gaëlle ROLLIN

Absent : Philippe BODARD

****

2026_05_09_SUBVENTIONS – MOBILITE DOUCE

Madame le Maire informe l'assemblée

Afin de pouvoir réaliser le programme d'aménagement et de sécurisation de mobilités douces « piétons-cycles » sur 3 axes (Rue du Stade, Rue René Cassin et Rue Sol de Grisolles), il est proposé au conseil municipal de solliciter la subvention départementale au titre de la mobilité et du PST.

Les travaux comprennent la signalisation routière, la création de cheminements d'écluses et by-pass vélos.

L'estimation financière est de 60 000 € pour le volet travaux auxquels s'ajoutent 8 850 € d'honoraires et 5 000 € de frais divers (géomètre), soit un total estimé à 73 850 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite la subvention au titre du PST à hauteur de 25 %.

Pour extrait conforme,

Mme Manuella POUTÉ,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac 56 Morbihan